

**Réponse du GIFAP aux questions du Ministère de la Transition Écologique**  
**Décembre 2025**

**1/ Connaissez-vous la valeur moyenne d'achats de plombs et/ou de leurres plombés par les pêcheurs français (loisir ou professionnels) ?**

À ce jour, il n'existe pas de statistique officielle indiquant une dépense moyenne annuelle par pêcheur spécifiquement pour les plombs ou les leurres plombés.

Cependant, plusieurs éléments issus des données industrielles permettent d'établir des ordres de grandeur cohérents :

- La fonderie LEMER estime à environ 1 000 tonnes la quantité de plomb utilisée annuellement en France dans la filière pêche, quasi exclusivement pour la pêche de loisir.
- Rapporté à une population estimée à 3 millions de pêcheurs de loisir, cela correspond à environ 0,3 kg de plomb par pêcheur et par an (moyenne théorique, réellement concentrée sur les multi-pratiquants).
- Le coût de la matière brute est d'environ 2 000–2 500 €/tonne, soit ≈ 2–2,5 €/kg, mais les articles de pêche (lest, têtes plombées, plombs montés) se vendent largement au-delà de 10–20 €/kg équivalent.
- Pour replacer cette dépense dans leur budget global, les pêcheurs de loisir français consacrent en moyenne 600 à 800 € par an à leur activité, tous achats confondus.

Environ 10 à 15 % de ce budget peut être associé à l'achat de plombs ou de leurres plombés.

Ainsi, on peut estimer que la dépense moyenne par pêcheur en plombs/leurres plombés se situe autour d'une centaine d'euros par an, avec une forte variabilité selon les techniques et l'intensité de pratique.

**2/ Avez-vous des éléments concernant le prix des alternatives (tungstène, bronze, acier, céramique, polymères HD...) ?**

Oui, et ces éléments montrent que toutes les alternatives crédibles sont sensiblement plus coûteuses, parfois dans des proportions très importantes :

Coûts comparatifs (ordres de grandeur)

- **Plomb** : 2 à 2,5 €/kg matière – plusieurs dizaines d'€/kg une fois transformé.
- **Tungstène** : 45 à 90 €/kg en prix de gros ; au détail, un produit équivalent est 2 à 4 fois plus cher que son équivalent en plomb (voire davantage).
- **Bismuth-étain** : densité plus faible, coût élevé, positionnement premium.
- **Acier/laiton/zinc** : coûts matière parfois proches du plomb, mais densités plus faibles → volumes plus importants, hydrodynamique modifiée.
- **Céramiques et polymères** : encore plus coûteux, marchés de niche.

Les estimations issues des travaux du GIFAP concluent que **la substitution entraînerait une hausse des prix de l'ordre de x4 à x10** sur la majorité des lestes de pêche.

Conséquences directes :

- Impact financier immédiat pour les pêcheurs, en particulier dans les zones où les pertes de lest sont fréquentes.
- Risque de baisse du nombre de pratiquants (déjà identifié dans la note GIFAP).
- Risque majeur d'**importations massives de produits bon marché depuis des pays hors UE**, notamment d'Asie.
- Risque que de nombreux pêcheurs coulent eux-mêmes leurs plombs pour réduire les coûts, créant un **risque sanitaire avéré** (inhalation de vapeurs métalliques, emploi de matériel non adapté).

**3/ Estimez-vous que ces alternatives peuvent correspondre à tous les usages des pêcheurs ?**

La réponse est clairement **non**.

Selon la documentation fournie et les observations industrielles, plusieurs usages ne disposent d'aucune alternative viable :

**✓ Plombs fendus (micro-plombs ≤ 3 mm) – pêche au coup**

- Aucun matériau alternatif n'offre la malléabilité du plomb.
- Les substituts (acier, tungstène, bismuth...) cassent le fil ou ne se fixent pas durablement.
- La pêche au coup, représentant 20 % du marché et concernant plus de **600 000 pêcheurs spécialisés**, serait gravement impactée. Cette technique est également pratiquée en initiation, principalement par les jeunes générations, ce qui serait très préjudiciable pour la transmission de la pratique et le renouvellement des pêcheurs de loisir.
- En compétition, la pêche au coup est une pratique institutionnelle à l'échelle mondiale et ne pourrait plus se maintenir avec des lestes de substitution.
- Même la Commission européenne reconnaît la difficulté technique à remplacer les micro-plombs et envisage des dérogations (split-shot ≤ 0,06 g).

### ✓ Pêche fine en eau douce / montages techniques

Les techniques demandant précision, micro-ajustements et forte sensibilité ne sont pas compatibles avec des matériaux moins denses.

### ✓ Pêche en mer profonde / lests lourds

Les lests doivent être compacts pour descendre rapidement :

- Les métaux moins denses impliquent des volumes beaucoup plus grands, modifiant totalement l'hydrodynamique.
- Certains montages deviennent alors incompatibles.

Conclusion technique :

Les alternatives permettent de répondre à une partie des usages, mais certaines pratiques majeures ne pourront tout simplement plus être exercées, ou perdraient leurs caractéristiques techniques fondamentales.

## 4/ Les industriels français sont-ils en mesure de procéder à une transition vers des matériaux alternatifs ?

Capacité technique (théorique)

Oui, techniquement, les industriels peuvent travailler des matériaux alternatifs :

- tungstène (sous-traité),
- alliages bismuth-étain,
- aciers, laiton, zinc...

Mais plusieurs limites majeures rendent la transition non réaliste à 100 % :

### 1. Investissements et transformation lourde

Les changements de matériaux impliquent :

- nouveaux outillages,
- températures et pressions différentes,
- chaînes d'approvisionnement plus complexes (tungstène → forte dépendance asiatique).

### 2. Viabilité économique très incertaine

Si le coût matière est multiplié par 5, 10 ou 30 :

- effondrement probable des volumes,
- transfert immédiat vers des produits finis importés hors UE,
- multiplication des circuits parallèles (autofabrication artisanale).

### 3. Limite technique absolue pour certains produits

Notamment pour :

- les micro-plombs fendus (aucune alternative mécanique possible),
- certaines applications fines en eau douce.

Ainsi, les industriels peuvent substituer certains produits, mais ils ne peuvent pas reproduire l'ensemble de l'offre actuelle.

## 5/ Point complémentaire majeur : Impact en milieu maritime

Le GIFAP rappelle dans sa note officielle que :

### ✓ Le plomb en mer est inerte et non ingérable

- Les lests marins sont généralement **≥ 80 g** (parfois 100–500 g) → impossibles à ingérer par la faune marine.
- Les profondeurs dépassent rapidement 2 mètres, éliminant le risque d'ingestion par les oiseaux.
- Les études montrent que le plomb perdu en mer reste stable et inerte même après des siècles.

### ✓ Raisons pour lesquelles l'interdiction en milieu maritime n'est pas justifiée

- Aucun risque démontré.
- Pratique essentielle dans de nombreux pays européens.
- Risque d'effets pervers : importations hors UE + autofabrication dangereuse.

### Conclusion

La filière française de la pêche de loisir n'est pas favorable à la restriction proposée, comme de nombreux autres pays européens, car :

- Elle est **techniquement infaisable** pour certaines pratiques essentielles (micro-plombs, pêche fine).
- Elle induit une **hausse des coûts considérable**, avec des effets socio-économiques majeurs (perte de pratiquants, explosion des importations non contrôlées, risques sanitaires).
- Elle **n'a aucune justification en milieu maritime**, où le risque environnemental est nul et non justifiable.
- Certaines dispositions conduiraient à la **disparition pure et simple de pans entiers de l'activité**, pourtant sans impact environnemental significatif.